



REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

DU TITRE PROFESSIONNEL

Ouvrier du paysage

Niveau V

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	1/50

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du Titre Professionnel	5
Contexte de l'examen du Titre Professionnel.....	5
Liste des activités	6
Vue synoptique de l'emploi-type.....	8
Fiche emploi type	9
Fiches activités types de l'emploi	13
Fiches compétences professionnelles de l'emploi	19
Fiche compétences transversales de l'emploi.....	43
Glossaire technique.....	45
Glossaire du REAC	47

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	3/50

Introduction

Présentation de l'évolution du Titre Professionnel

Le titre professionnel « Ouvrier du Paysage » que l'arrêté de spécialité du 13 mai 2013 avait défini en 3 activités types conserve toute sa pertinence sous cette forme.

Les intitulés des activités types sont modifiés afin de remplacer la notion restrictive « d'espaces verts » par celle plus large « d'espaces paysagers », incluant les jardins privés et jardins de particuliers. La notion de « plantation et engazonnement » est élargie à la « végétalisation », qui comprend toutes les implantations de végétaux, quels que soient la surface, le support de culture et le végétal utilisé. La compétence d'abattage et de débit d'arbres de petites dimensions est séparée de la compétence relative à la taille des végétaux, où elle était jusqu'à présent incluse.

L'activité et les compétences relatives aux travaux dits de « maçonnerie paysagère » sont renommées afin de faire apparaître la pose de clôtures et la réalisation de terrasses d'agrément en matériaux divers.

La compétence relative à la protection des végétaux est mise en œuvre dans chaque activité constitutive de l'emploi et est donc intégrée à chaque activité type.

Contexte de l'examen du Titre Professionnel

Les orientations publiques liées à la transition écologique et énergétique modifient certains principes régissant les aménagements paysagers et leur entretien. Considérés hier pour leurs seules dimensions ornementales (amélioration du cadre de vie) et fonctionnelles (circulations, aires de jeux), les espaces paysagers sont aujourd'hui des éléments clés de ces deux transitions.

Les ouvriers du paysage sont au cœur de la transition écologique et environnementale. La préservation des écosystèmes et de la biodiversité est devenue un impératif pour toute réalisation dans le secteur du bâtiment, des travaux publics, et du paysage. Les aménagements se doivent d'être pérennes, économes en eau et en éléments fertilisants, et entretenus sans avoir recours à des produits phytopharmaceutiques. La flore d'origine locale, produite localement selon des méthodes respectueuses de l'environnement, est mise en avant dans les aménagements, favorisée par de nouvelles labélisations de végétaux de la filière horticole : Fleurs de France, Plante Bleue...

La végétalisation urbaine est un des axes de la transition énergétique, afin de lutter contre les « îlots de chaleur », et favoriser le confort climatique des bâtiments, grâce aux fonctions naturelles de transpiration et d'ombrage des végétaux. Ce rôle du végétal est mis en avant par le biais des aménagements paysagers classiques (alignement d'arbres urbains, espaces verts), mais également par le biais de techniques nouvelles ou réinventées (murs et toitures végétalisés).

Les effets positifs des espaces paysagers sur le bien-être des populations sont reconnus et stimulent le secteur : politique des municipalités volontariste (stimulée par le concours des villages fleuris) ou contrainte (Loi Labbé) pour améliorer la gestion de leurs espaces paysagers, implantation de végétaux dans les structures de soins, engouement des particuliers pour le jardinage d'agrément ou de production potagère et fruitière, en lien avec le développement de l'agriculture urbaine.

La typologie salariale des structures employant des ouvriers du paysage reste inchangée : l'emploi est majoritairement exercé dans des collectivités territoriales et des entreprises du paysage, ces dernières restant de petite taille (les deux tiers des entreprises n'ont aucun salarié, un quart en ont de un à cinq).

Les outils, machines et matériaux utilisés progressent en termes de sécurité, de consommation énergétique, ou d'empreinte carbone, et les motorisations électriques, de plus en plus performantes, deviennent une alternative viable pour les professionnels du paysage.

Dans ce contexte sectoriel, l'analyse du travail a combiné la réalisation d'un dossier de veille emploi-formation relatif au secteur, des entretiens lors de salons et colloques professionnels, des consultations via un syndicat représentatif du paysage, des entretiens avec des entreprises de métropole et d'outre-mer, et la diffusion d'une enquête auprès d'entreprises du secteur. Cette analyse a permis de confirmer que ni les orientations publiques, liées à la transition écologique et énergétique, ni les évolutions techniques liées aux matériels et matériaux, n'ont modifié les activités et les compétences du cœur de l'emploi, qui restent l'entretien d'espaces paysager, leur végétalisation, et l'implantation d'équipements de parcs et jardins et d'ouvrages de maçonnerie paysagère.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	5/50

Liste des activités

Ancien TP : Ouvrier du Paysage

Activités :

- Entretien d'un espace vert ornemental
- Planter et engazonner des espaces verts
- Poser et entretenir des circulations, dallages, pavages et équipements d'espaces verts

Nouveau TP : Ouvrier du paysage

Activités :

- Entretien d'un espace paysager
- Végétaliser un espace paysager
- Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	6/50

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Entretien un espace paysager	1	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
		2	Entretien une surface herbacée à semi-ligneuse
		3	Tailler des arbres et des arbustes
		4	Abattre et débiter un arbre de petites dimensions
		5	Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux
		6	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
2	Végétaliser un espace paysager	1	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
		6	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
		7	Réaliser un gazon ou une couverture végétale
		8	Planter des arbres et des arbustes
		9	Réaliser un massif ornemental
3	Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager	6	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
		10	Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager
		11	Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager
		12	Poser et entretenir un réseau d'arrosage

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	8/50

FICHE EMPLOI TYPE

Ouvrier du paysage

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

L'ouvrier du paysage aménage et entretient des espaces paysagers dans un objectif esthétique (embellissement du cadre de vie), fonctionnel (loisirs, pédagogie, production alimentaire) ou écologique (préservation des écosystèmes et de la biodiversité, végétalisation urbaine). Il effectue des travaux de maçonnerie paysagère et réalise la pose et l'entretien des circulations, des terrasses, des emmarchements et des équipements de parcs et jardins. Il assure l'aménagement et l'entretien des sols sportifs et des aires de jeux. Il réalise les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre.

À partir de consignes orales ou d'informations écrites (plans, schémas ou croquis) transmises par son hiérarchique, l'ouvrier du paysage participe aux implantations des ouvrages, réalise les travaux de préparation de sol, de plantation, de mise en place de massifs saisonniers, d'engazonnement et de maçonnerie paysagère. Il nettoie les abords, entretient les massifs, les végétaux isolés, les gazons et les surfaces minérales. Il taille les végétaux dans un objectif esthétique et parfois productif (arbres fruitiers). Il procède, depuis le sol, à l'élagage des arbres, et à l'abattage et au débit d'arbres de petites dimensions. Il intervient sur tout le cycle de vie des végétaux (sélection, plantation, entretien) et sur des supports de plantation divers (pleine terre, conteneurs, façades et toitures végétalisées). Il peut être amené à informer et conseiller le client sur l'entretien et les soins à apporter aux espèces végétales (ornementales, fruitières ou potagères) implantées ou à planter sur son terrain, et à informer les usagers lors des chantiers réalisés sur l'espace public. Sous la responsabilité de son hiérarchique, il protège les végétaux des bioagresseurs* par des méthodes préventives ou curatives adaptées, y compris à l'aide de produits phytopharmaceutiques, dans le respect de la législation en vigueur. Il utilise fréquemment et assure la maintenance de premier niveau des matériels motorisés spécifiques (débroussailleuse, tondeuse, taille-haie, tronçonneuse polyvalente, broyeur à végétaux...). Ponctuellement, il peut conduire des tracteurs, microtracteurs polyvalents, tondeuses autoportées ou mini pelles.

Il exerce l'emploi seul ou en équipe, en appliquant les directives de son responsable hiérarchique ou du client. Il se déplace quotidiennement pour se rendre sur les chantiers, dans un périmètre géographique local, en zone urbaine, rurale ou périurbaine. Il travaille en plein air. La nature de ses activités est soumise à la saisonnalité et aux conditions climatiques.

Il connaît et respecte les principes du développement durable et de la préservation de l'environnement.

Il connaît les risques professionnels (bruits, coupures, chutes...), les identifie dans ses situations de travail, et met en œuvre les mesures de protection individuelle et collective visant à limiter ou éviter l'exposition au danger.

Il respecte la législation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, en intégrant les bonnes pratiques visant à préserver sa santé, celle d'autrui et l'environnement. S'il applique des produits phytopharmaceutiques, il est titulaire du « Certiphyto ».

Il peut être amené à travailler ponctuellement en hauteur. L'utilisation d'échafaudages ou de plates-formes individuelles nécessite une habilitation.

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tondeuse autoportée, tracteur, mini pelle) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

L'intervention d'élagage ou d'abattage d'urgence à proximité de réseaux aériens nécessite une autorisation d'intervention à proximité des réseaux.

Le raccordement du programmeur d'un réseau d'arrosage automatique au réseau électrique nécessite une habilitation électrique délivrée par l'employeur.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Entreprises du paysage

Parcs et jardins

Sols sportifs

Services techniques des collectivités

Services techniques des complexes touristiques

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	9/50

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :
Jardinier, jardinier d'espaces verts, jardinier paysagiste
Ouvrier des espaces verts
Ouvrier paysagiste
Agent d'entretien des parcs et jardins

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Phytoprotective :

Article L.254-3 du Code rural et de la pêche maritime relatif au Certiphyto.

Annexe I de l'Arrêté du 29 août 2016 mentionnant le titre « ouvrier du paysage » dans la liste des diplômes et titres requis pour la délivrance du certificat individuel « Certiphyto » pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur ».

Conduite d'engins :

Articles R.4323-55 à R.4323-57 du Code du travail relatif à l'autorisation de conduite.

Travaux en hauteur :

Articles R.4323-58 à R.4323-68 du Code du travail relatifs à la prévention des risques liés aux chutes de hauteur.

Articles R.4323-69 à R.4323-88 du Code du travail relatif au montage, démontage, et à l'utilisation des échafaudages, échelles, escabeaux et marchepieds.

Électricité :

Articles R.4544-9 et R.4544-10 du Code du travail relatifs à l'habilitation électrique.

Intervention à proximité des réseaux :

Article R.554-31 du Code de l'environnement et articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié relatifs à l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau opérateur.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Néant

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Entretien d'un espace paysager

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire

Entretien d'une surface herbacée à semi-ligneuse

Tailler des arbres et des arbustes

Abattre et débiter un arbre de petites dimensions

Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

2. Végétaliser un espace paysager

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

Réaliser un gazon ou une couverture végétale

Planter des arbres et des arbustes

Réaliser un massif ornemental

3. Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager

Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager

Poser et entretenir un réseau d'arrosage

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	10/50

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Intégrer les principes de développement durable dans son travail
Veiller au fonctionnement des matériels, machines ou systèmes

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau V (Nomenclature de 1969)

Convention(s) : Convention collective des entreprises du paysage du 10 octobre 2008.

Code(s) NSF :

214s - Travaux paysagers - mise en oeuvre

214r - Entretien des espaces verts, des parcs et jardins, des terrains de sport

Fiche(s) Rome de rattachement

A1203 Entretien des espaces verts

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	11/50

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Entretien un espace paysager

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Lors de la demande ponctuelle d'un client ou selon des prestations contractuelles définies par un cahier des charges, le professionnel intervient sur des espaces paysagers existants. Après avoir établi un état des lieux de la végétation, il réalise les différentes opérations d'entretien des zones plantées.

Il identifie les végétaux et vérifie leur état sanitaire (maladies, parasites, concurrence d'adventices). A partir de consignes transmises sur le chantier par son hiérarchique et à l'aide de machines spécifiques (tondeuse, taille-haie, débroussailleuse...), il entretient les couverts végétaux herbacés (gazons, jachères) à semi-ligneux (friches, lisières). Il réalise la taille des végétaux isolés ou en haie, si besoin à l'aide d'un échafaudage roulant spécifique ou d'une plate-forme individuelle légère, ainsi que l'élagage, l'abattage et le débit d'arbres de petites dimensions depuis le sol. Il désherbe manuellement, à l'aide d'une méthode alternative ou à l'aide d'une méthode chimique, lorsque la réglementation le permet, les massifs et zones plantées. Il réalise le travail du sol mécaniquement ou manuellement, découpe les bordures des gazons et massifs, contrôle les tuteurs, haubans et liens, et réalise les apports (eau, engrais, amendements) nécessaires au bon développement des végétaux. Il veille à l'état sanitaire des végétaux, et applique si besoin des traitements préventifs ou curatifs dans le cadre de la lutte intégrée*. Il privilégie les méthodes alternatives (lutte biologique, utilisation de Préparations Naturelles Peu Préoccupantes*) et, lorsque la réglementation le permet, il utilise en dernier recours des produits phytopharmaceutiques à classement toxicologique. Il peut être amené à informer et conseiller le client sur l'entretien et les soins à apporter aux espèces végétales (ornementales, fruitières ou potagères) implantées sur son terrain, et à informer les usagers lors des chantiers réalisés sur l'espace public. Ponctuellement, il peut conduire des tracteurs, microtracteurs polyvalents, tondeuses autoportées ou mini pelles. Il nettoie le chantier et procède au tri sélectif des déchets. Pour limiter leur volume, il broie les déchets verts et utilise le broyat pour pailler. Il nettoie, réalise la maintenance de premier niveau et remise ses outils et son matériel motorisé.

L'activité est soumise à la saisonnalité, le printemps et l'automne étant généralement les saisons les plus chargées en opérations d'entretien. Les périodes de taille sont fonction des espèces et de leurs spécificités (période de floraison, croissance). Les conditions météorologiques influent sur l'organisation des chantiers. L'activité se mène souvent en équipe. Les prestations sont réalisées à partir des consignes du chef d'équipe ou du chef de chantier. Les méthodes de travail sont adaptées à la nature du site et des végétaux en place. L'importance des travaux, les plannings des chantiers, les conditions météorologiques et la saisonnalité conduisent parfois à des adaptations d'horaires. Le professionnel est en contact avec les clients et le public qu'il renseigne.

Le professionnel exploite les manuels d'utilisation des constructeurs et les préconisations des fabricants pour la mise en œuvre des matériels et des produits. Il est en relation avec le chef d'atelier qui lui fournit le matériel et à qui il signale les pannes et problèmes mécaniques rencontrés.

Il connaît les risques professionnels (bruits, coupures, chutes...), les identifie dans ses situations de travail, et met en œuvre les mesures de protection individuelle et collective visant à limiter ou éviter l'exposition au danger.

Il connaît et respecte les principes du développement durable, de la préservation de l'environnement, et la législation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. S'il applique des produits phytopharmaceutiques, il est titulaire du « Certiphyto ».

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tondeuse autoportée, tracteur, mini pelle) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Pour la taille des végétaux, il peut être amené à travailler ponctuellement en hauteur. L'utilisation d'échafaudages ou de plates-formes individuelles nécessite une habilitation.

L'intervention d'élagage ou d'abattage d'urgence à proximité de réseaux aériens nécessite une autorisation d'intervention à proximité des réseaux.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	13/50

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Phytosanitaire :

Article L.254-3 du Code rural et de la pêche maritime relatif au Certiphyto.

Annexe I de l'Arrêté du 29 août 2016 mentionnant le titre « ouvrier du paysage » dans la liste des diplômes et titres requis pour la délivrance du certificat individuel « Certiphyto » pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur ».

Conduite d'engins :

Articles R.4323-55 à R.4323-57 du Code du travail relatif à l'autorisation de conduite.

Travaux en hauteur :

Articles R.4323-58 à R.4323-68 du Code du travail relatifs à la prévention des risques liés aux chutes de hauteur.

Articles R.4323-69 à R.4323-88 du Code du travail relatif au montage, démontage, et à l'utilisation des échafaudages, échelles, escabeaux et marchepieds.

Intervention à proximité des réseaux :

Article R.554-31 du Code de l'environnement et articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié relatifs à l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau opérateur.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire

Entretien d'une surface herbacée à semi-ligneuse

Tailler des arbres et des arbustes

Abattre et débiter un arbre de petites dimensions

Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Veiller au bon fonctionnement des matériels, machines ou systèmes

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	14/50

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Végétaliser un espace paysager

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Lors de la création ou de l'aménagement d'un espace paysager, le professionnel réalise les opérations d'installation de végétaux. Il prépare le sol, crée les massifs ornementaux, installe un gazon ou un couvert végétal et plante les végétaux, en tenant compte de leurs spécificités, de la nature du terrain, de la saison et des contraintes environnementales et réglementaires.

À partir de consignes orales ou d'informations écrites (plans, schémas ou croquis) transmises sur le chantier par son hiérarchique, il prépare le sol mécaniquement ou manuellement et ouvre les trous et fosses de plantation destinés à recevoir les végétaux. Il identifie les végétaux à planter, contrôle leur état sanitaire, procède à l'habillage racinaire et à la taille des parties aériennes avant plantation. Il apporte les engrais et amendements nécessaires. Il plante les végétaux avec le support de tuteurage adapté, puis il réalise les finitions (cuvette d'arrosage, arrosage et nettoyage du chantier). Lorsque la réglementation le permet, il applique si nécessaire un traitement herbicide préalable à l'implantation d'un couvert végétal. Il crée des surfaces engazonnées par semis, ou par plaquage de rouleaux de gazon organiques ou synthétiques. Il réalise des massifs ornementaux à partir des consignes et du plan de plantation. Il peut être amené à utiliser des techniques et des végétaux spécifiques lors des chantiers de végétalisation de toits et façades. Il peut être amené à informer et conseiller le client sur l'entretien et les soins à apporter aux espèces végétales (ornementales, fruitières ou potagères) à implanter sur son terrain, et à informer les usagers lors des chantiers réalisés sur l'espace public. Ponctuellement, il peut conduire des tracteurs, microtracteurs polyvalents ou mini pelles. Il nettoie le chantier et procède au tri sélectif et à l'évacuation des déchets du chantier. Il nettoie, réalise la maintenance de premier niveau et remise ses outils et son matériel motorisé.

L'activité est réalisée toute l'année, cependant les plantations sont réalisées de préférence en hiver et les semis s'effectuent en général au printemps et à l'automne. Les conditions météorologiques influent sur l'organisation des chantiers.

L'activité se mène souvent en équipe. Les prestations sont réalisées à partir des consignes du chef d'équipe ou du chef de chantier. Les méthodes de travail sont adaptées à la nature du site et des végétaux à planter. L'importance des travaux, les plannings des chantiers, les conditions météorologiques et la saisonnalité conduisent parfois à des adaptations d'horaires. Le professionnel est en contact avec les clients et le public qu'il renseigne.

Le professionnel exploite les manuels d'utilisation des constructeurs et les préconisations des fabricants pour la mise en œuvre des matériels et des produits. Il est en relation avec le chef d'atelier qui lui fournit le matériel et à qui il signale les pannes et problèmes mécaniques rencontrés.

Il connaît les risques professionnels (bruits, coupures, chutes...), les identifie dans ses situations de travail, et met en œuvre les mesures de protection individuelle et collective visant à limiter ou éviter l'exposition au danger.

Il connaît et respecte les principes du développement durable, de la préservation de l'environnement, et la législation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. S'il applique des produits phytopharmaceutiques, il est titulaire du « Certiphyto ».

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tracteur, mini pelle) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Pour l'aménagement de toitures et façades végétalisées, il peut être amené à travailler ponctuellement en hauteur. L'utilisation d'échafaudages ou de plates-formes individuelles nécessite une habilitation.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Phytosanitaire :

Article L.254-3 du Code rural et de la pêche maritime relatif au Certiphyto.

Annexe I de l'Arrêté du 29 août 2016 mentionnant le titre « ouvrier du paysage » dans la liste des diplômes et titres requis pour la délivrance du certificat individuel « Certiphyto » pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur ».

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	15/50

Conduite d'engins :

Articles R.4323-55 à R.4323-57 du Code du travail relatif à l'autorisation de conduite.

Travaux en hauteur :

Articles R.4323-58 à R.4323-68 du Code du travail relatifs à la prévention des risques liés aux chutes de hauteur.

Articles R.4323-69 à R.4323-88 du Code du travail relatif au montage, démontage, et à l'utilisation des échafaudages, échelles, escabeaux et marchepieds.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
Réaliser un gazon ou une couverture végétale
Planter des arbres et des arbustes
Réaliser un massif ornemental

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Intégrer les principes de développement durable dans son travail
Veiller au bon fonctionnement des matériels, machines ou systèmes

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	16/50

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Lors d'une création ou de l'entretien d'un espace paysager, le professionnel construit les ouvrages de maçonnerie paysagère (circulations, dallages, pavages, terrasses, bordures, emmarchements), il installe et entretient les équipements des parcs et jardins (mobilier, clôtures). Il met en place et entretient les réseaux hydriques et les systèmes d'arrosage intégrés automatisés.

À partir de consignes orales ou d'informations écrites (plans, schémas ou repères d'implantation) transmises sur le chantier par son hiérarchique, le professionnel plante les emprises des ouvrages à réaliser. Il terrasse les fouilles pour les réseaux (petite évacuation pluviale, drain, arrosage automatique, mise en place de fourreaux), les bordures et les équipements, et il décaisse le terrain pour la création des circulations minérales (stabilisées, dallées ou pavées), et de terrasses bois ou minérales. Il désherbe les circulations manuellement, mécaniquement, ou à l'aide d'une méthode alternative, ou chimique lorsque la réglementation le permet. Il scelle les bordures et les équipements à l'aide de fondations en béton. Il réalise les surfaces minérales et la pose des terrasses. Il peut être amené à utiliser une bétonnière et une plaque vibrante, selon la nature et l'ampleur des travaux. Il pose et assemble les différents éléments d'un système d'arrosage automatique, qu'il raccorde aux réseaux d'eau et électrique. Il le programme, le met en service et procède à son entretien : hivernage, réparation de fuites, remplacement des pièces défectueuses et remise en eau. Il peut être amené à informer et conseiller le client sur l'entretien de son réseau d'arrosage, et à informer les usagers lors des chantiers réalisés sur l'espace public. Ponctuellement, il peut conduire des tracteurs, microtracteurs polyvalents ou mini pelles. Il nettoie le chantier et procède au tri sélectif. Il nettoie, réalise la maintenance de premier niveau et remet ses outils et son matériel motorisé.

L'activité est réalisée toute l'année : lors des chantiers de création, cette activité intervient en amont de la végétalisation, lors des chantiers d'entretien, elle peut se réaliser dans un espace paysager végétalisé.

L'activité se mène seul ou en équipe, en fonction du type d'organisation de l'entreprise et de l'importance du chantier. La plupart des interventions sont réalisées à partir des consignes du chef d'équipe ou du chef de chantier et sous sa responsabilité. Le professionnel peut être amené à organiser et à exécuter les travaux qui lui sont confiés et à être responsable de leur bonne réalisation. Cette activité se réalise sur chantier. Les matériels, l'organisation et les méthodes dépendent des types de surfaces à traiter, des saisons et des conditions météorologiques. Le professionnel est en contact avec les clients et le public qu'il renseigne.

Le professionnel exploite les manuels d'utilisation des constructeurs et les préconisations des fabricants pour la mise en œuvre des matériels et des produits. Il est en relation avec le chef d'atelier qui lui fournit le matériel et à qui il signale les pannes et problèmes mécaniques rencontrés.

Il connaît les risques professionnels (bruits, coupures, chutes...), les identifie dans ses situations de travail, et met en œuvre les mesures de protection individuelle et collective visant à limiter ou éviter l'exposition au danger.

Il connaît et respecte les principes du développement durable, de la préservation de l'environnement, et la législation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. S'il applique des produits phytopharmaceutiques, il est titulaire du « Certiphyto ».

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tracteur, mini pelle) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Pour l'aménagement de toits-terrasses, il peut être amené à travailler ponctuellement en hauteur. L'utilisation d'échafaudages ou de plates-formes individuelles nécessite une habilitation.

Le raccordement du programmeur d'un réseau d'arrosage automatique au réseau électrique nécessite une habilitation électrique délivrée par l'employeur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	17/50

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Phytosanitaire :

Article L.254-3 du Code rural et de la pêche maritime relatif au Certiphyto.

Annexe I de l'Arrêté du 29 août 2016 mentionnant le titre « ouvrier du paysage » dans la liste des diplômes et titres requis pour la délivrance du certificat individuel « Certiphyto » pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur ».

Conduite d'engins :

Articles R.4323-55 à R.4323-57 du Code du travail relatif à l'autorisation de conduite.

Travaux en hauteur :

Articles R.4323-58 à R.4323-68 du Code du travail relatifs à la prévention des risques liés aux chutes de hauteur.

Articles R.4323-69 à R.4323-88 du Code du travail relatif au montage, démontage, et à l'utilisation des échafaudages, échelles, escabeaux et marchepieds.

Électricité :

Articles R.4544-9 et R.4544-10 du Code du travail relatifs à l'habilitation électrique.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager

Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager

Poser et entretenir un réseau d'arrosage

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Veiller au bon fonctionnement des matériels, machines ou systèmes

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	18/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de l'entretien d'un espace paysager ou de la plantation de végétaux, reconnaître et sélectionner une espèce végétale à entretenir ou à planter, à partir de consignes orales ou écrites du chef d'équipe ou d'une demande du client. Indiquer au client le nom botanique*, le nom français et les principales caractéristiques des végétaux implantés ou à implanter. Repérer, reconnaître et nommer par son nom français un bioagresseur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul, sur chantier, chez un fournisseur, ou sur le site de l'entreprise ou du service technique, et en toutes saisons.

Critères de performance

Les végétaux sont identifiés par leur nom botanique (genre, espèce et cultivar ou variété) et leur nom français.

Les principales caractéristiques des végétaux sont connues.

La maladie, le parasite, ou l'adventice est repéré.

La maladie, le parasite, ou l'adventice est identifié par son nom français.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Reconnaître et nommer les végétaux implantés dans un espace paysager.

Sélectionner un végétal en fonction d'une consigne.

Extraire des informations de l'étiquette commerciale d'un végétal.

Repérer, reconnaître et nommer un agent phytopathogène, un prédateur ou un parasite sur un végétal et le signaler à son supérieur hiérarchique.

Repérer, reconnaître et nommer les adventices présentes dans un espace paysager.

Être autonome sur son poste de travail.

Organiser son intervention.

Appliquer une méthode de travail.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

Contrôler son travail.

Travailler en équipe.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Rendre compte des travaux réalisés.

Rendre compte des observations effectuées.

Connaissance de la morphologie des végétaux.

Connaissance de la physiologie des végétaux.

Connaissance des principes de systématique et de taxonomie des végétaux.

Connaissance du nom botanique des végétaux.

Connaissance du nom français des végétaux.

Connaissance du nom français des maladies et parasites des végétaux.

Connaissance des symptômes traduisant la présence des parasites et maladies des végétaux.

Connaissance du nom français des plantes adventices.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	19/50

Connaissance des catégories de végétaux (arbres, arbustes, conifères, vivaces, annuelles, bisannuelles...).

Connaissance des principales caractéristiques des végétaux (taille, couleur, période de floraison...).

Connaissance des principales caractéristiques des plantes adventices.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	20/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Entretien une surface herbacée à semi-ligneuse

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de l'entretien d'un gazon, à partir de consignes orales du chef d'équipe, tondre avec le type de tondeuse et à la hauteur adaptés suivant la saison, les caractéristiques du terrain, sa destination (sol sportif, gazon d'agrément ou d'ornement) et son niveau d'entretien (intensif ou extensif). Réaliser les opérations de rénovation, les apports en éléments nutritifs, et assurer les finitions. Lors de l'entretien d'une zone semi-ligneuse (friche, lisière), procéder au débroussaillage mécanique homogène du terrain à l'aide d'une débroussailleuse, et préserver des végétaux selon les consignes du chef d'équipe. Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe, sur chantier, généralement pendant les saisons de pousse (printemps, été, automne). Le port des EPI adaptés à la tonte et au débroussaillage est obligatoire. Certaines régions limitent les périodes autorisant le débroussaillage (risques d'incendie). La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tondeuse et débroussailleuse autoportées, tracteur polyvalent) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Critères de performance

L'état et le fonctionnement de la tondeuse, de la débroussailleuse et du scarificateur sont vérifiés.
La tondeuse, la débroussailleuse et le scarificateur sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.
La hauteur de tonte correspond à l'utilisation du gazon et à la saison.
Le grammage du semis de regarnissage est respecté.
Les projections lors du débroussaillage sont maîtrisées.
Les végétaux à conserver ne sont pas débroussaillés.
L'aspect de la parcelle après tonte ou débroussaillage est homogène.
Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité le chantier de tonte ou de débroussaillage.
Porter les EPI adaptés aux risques de la tonte et du débroussaillage.
Conduire une tondeuse ou une débroussailleuse autoportées.
Tondre à l'aide d'une tondeuse autotractée ou autoportée.
Réaliser les finitions de tonte à l'aide d'une débroussailleuse portée.
Débroussailler à l'aide d'une débroussailleuse portée, autoportée ou autotractée.
Aérer, démousser et défeutrer un gazon à l'aide d'un scarificateur.
Épandre un engrais spécial gazon.
Effectuer un semis de regarnissage sur gazon.
Assurer la maintenance de premier niveau d'une tondeuse, d'une débroussailleuse et d'un scarificateur.
Affûter et équilibrer une lame de tondeuse.
Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe.
Nettoyer le chantier après les travaux.

Être autonome sur son poste de travail.
Organiser son intervention.
Appliquer une méthode de travail.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	21/50

Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
Visualiser le résultat attendu.
S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
Contrôler son travail.

Travailler en équipe.
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Rendre compte des observations effectuées.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives liées à la tonte et au débroussaillage : signalisation, EPI, etc.
Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'une tondeuse, d'une débroussailleuse et d'un scarificateur.
Connaissance de la morphologie des végétaux utilisés en engazonnement.
Connaissance de la physiologie des végétaux utilisés en engazonnement.
Connaissance des différents types de tondeuses.
Connaissance des réglages d'une tondeuse.
Connaissance des différents types de débroussailleuses et de systèmes de coupe.
Connaissance des méthodes d'affûtage et d'équilibrage des lames de tondeuses et de débroussailleuses.
Connaissance des matériels d'entretien des gazons.
Connaissance du rôle des engrais et des amendements.
Connaissance des engrais spécifiques des gazons.
Connaissance des semences de gazon spécifiques au regarnissage.
Connaissance des notions de biodiversité et de gestion durable et intégrée.
Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.
Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'une tondeuse, d'une débroussailleuse et d'un scarificateur.
Connaissance des règles de tri des déchets.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	22/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Tailler des arbres et des arbustes

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de l'entretien d'espaces plantés, à partir de consignes orales du chef d'équipe, procéder depuis le sol aux tailles saisonnières et d'élagage des arbres, arbustes et haies arbustives manuellement ou mécaniquement (échenilloir, sécateur, élagueuse sur perche, taille-haie...). Respecter la spécificité du végétal en intégrant la période et la technique de taille adaptée au sujet afin de lui permettre un développement harmonieux. Utiliser ponctuellement une tronçonneuse depuis le sol et un broyeur à végétaux pour débiter, broyer et évacuer les résidus de taille du chantier. Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe, sur chantier, aux saisons propices en fonction du type de végétal et de ses spécificités. Le port des EPI adaptés aux risques liés à la taille de végétaux est obligatoire. La prévention des risques liés aux chutes de hauteur, ainsi que ceux liés au montage, au démontage, et à l'utilisation des échafaudages, échelles, escabeaux et marchepieds nécessite une habilitation. L'intervention peut revêtir un caractère d'urgence suite à un épisode climatique (orage, tempête...). L'intervention d'élagage d'urgence à proximité de réseaux aériens nécessite une autorisation d'intervention à proximité des réseaux.

Critères de performance

L'état et le fonctionnement de l'élagueuse sur perche, de la tronçonneuse, de la taille-haie et du broyeur à végétaux sont vérifiés

L'élagueuse sur perche, la tronçonneuse, la taille-haie et le broyeur à végétaux sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.

Les caractéristiques du végétal ont été prises en compte

L'aspect rendu après la taille est conforme aux caractéristiques et aux besoins du végétal

Les coupes sont propres (pas d'éclatement ni de déchirure).

Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité le chantier de taille de végétaux.

Porter les EPI adaptés aux risques liés à la taille de végétaux.

Affûter un outil manuel de taille des végétaux.

Affûter la lame d'une taille-haie.

Affûter une chaîne de tronçonneuse ou d'élagueuse sur perche manuellement ou avec une affûteuse.

Analyser un végétal et son environnement.

Tailler des arbres et arbustes à l'aide d'outils manuels (sécateur, ébrancheur, échenilloir).

Élaguer des arbres depuis le sol à l'aide d'un échenilloir ou d'une élagueuse sur perche.

Tailler une haie ornementale à l'aide d'une cisaille ou d'une taille-haie.

Utiliser un échafaudage de jardin ou une plate-forme individuelle roulante pour réaliser la taille d'une haie.

Débiter les résidus de taille à l'aide d'une tronçonneuse.

Broyer et évacuer les résidus de taille à l'aide d'un broyeur à végétaux.

Assurer la maintenance de premier niveau d'une élagueuse sur perche, d'une tronçonneuse, d'une taille-haie et d'un broyeur à végétaux.

Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe.

Nettoyer le chantier après les travaux.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	23/50

Être autonome sur son poste de travail.
Organiser son intervention.
Appliquer une méthode de travail.
Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
Visualiser le résultat attendu.
S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
Contrôler son travail.

Travailler en équipe.
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Rendre compte des observations effectuées.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives liées à la taille des végétaux : signalisation, EPI, etc.
Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'une élagueuse sur perche, d'une tronçonneuse, d'un taille-haie et d'un broyeur à végétaux.
Connaissance de la morphologie des végétaux.
Connaissance de la physiologie des végétaux.
Connaissance des règles concernant la dimension des végétaux vis-à-vis des limites de propriété.
Connaissance des principes et techniques de la taille des végétaux à vocation ornementale.
Connaissance des principes et techniques de base de la taille fruitière.
Connaissance des méthodes d'affûtage des outils manuels de taille.
Connaissance des méthodes d'affûtage d'un taille-haie.
Connaissance des méthodes d'affûtage et des réglages d'une tronçonneuse et d'une élagueuse sur perche.
Connaissance des différents types de haies, de leur utilisation et de leur entretien.
Connaissance des notions de biodiversité et de gestion durable et intégrée.
Connaissance des normes de sécurité pour l'utilisation d'un échafaudage et d'une plate-forme individuelle roulante.
Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.
Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'une élagueuse sur perche, d'une tronçonneuse, d'un taille-haie et d'un broyeur à végétaux.
Connaissance des règles de tri des déchets.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	24/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Abattre et débiter un arbre de petites dimensions

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de l'entretien d'espaces plantés, à partir de consignes orales du chef d'équipe, porter les équipements de protection individuelle conformément à la réglementation, analyser l'arbre et son environnement, déterminer la zone de chute, le chemin et le lieu de retraite, baliser la zone d'intervention conformément aux normes de sécurité, procéder depuis le sol à l'abattage d'arbres de petites dimensions à l'aide d'une tronçonneuse, les débiter en tronçons réguliers, et broyer les petits rameaux en vue de leur évacuation. Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise en équipe, sur chantier, généralement en période de repos végétatif, ou en toutes saisons selon la demande du client, et strictement depuis le sol (sans grimpe). Le port des EPI adaptés aux risques du tronçonnage est obligatoire. La signalisation du chantier répond à des normes strictes afin d'assurer la protection des biens et des personnes. L'intervention peut revêtir un caractère d'urgence suite à un épisode climatique (orage, tempête...). L'intervention d'abattage d'urgence à proximité de réseaux aériens nécessite une autorisation d'intervention à proximité des réseaux.

Critères de performance

L'état et le fonctionnement de la tronçonneuse et du broyeur à végétaux sont vérifiés.
La tronçonneuse et le broyeur à végétaux sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.
Le balisage de la zone d'intervention est effectué conformément à la réglementation.
La chaîne de tronçonneuse est affûtée avec l'outil adapté à son pas et correctement tendue.
Les tensions et compressions de l'arbre sont analysées et prises en compte.
Le positionnement de l'entaille directionnelle correspond à la direction d'abattage choisie.
Le trait d'abattage est correctement positionné par rapport à l'entaille directionnelle.
Les coupes sont propres et les tronçons réguliers (pas d'éclatement ni de déchirure).
Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité le chantier d'abattage.
Porter les EPI adaptés aux risques du tronçonnage.
Affûter une chaîne de tronçonneuse manuellement ou avec une affûteuse.
Analyser un arbre et son environnement.
Déterminer la zone de chute, le chemin et la zone de retrait lors d'un abattage.
Réaliser une entaille directionnelle et un trait d'abattage à l'aide d'une tronçonneuse.
Débiter des arbres abattus à l'aide d'une tronçonneuse.
Broyer et évacuer les résidus de taille à l'aide d'un broyeur à végétaux.
Assurer la maintenance de premier niveau d'une tronçonneuse et d'un broyeur à végétaux.
Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe.
Nettoyer le chantier après les travaux.

Être autonome sur son poste de travail.
Organiser son intervention.
Appliquer une méthode de travail.
Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
Visualiser le résultat attendu.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	25/50

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
Contrôler son travail.

Travailler en équipe.
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Rendre compte des observations effectuées.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives applicables à un chantier d'abattage d'arbres : signalisation, EPI, etc.
Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'une tronçonneuse et d'un broyeur à végétaux
Connaissance de la morphologie des arbres.
Connaissance de la physiologie des arbres.
Connaissance des règles concernant la dimension des végétaux vis-à-vis des limites de propriété.
Connaissance des catégories d'arbres (développement, persistance du feuillage, utilisation...)
Connaissance des types de peuplements forestiers.
Connaissance des notions de biodiversité et de gestion durable et intégrée.
Connaissance des méthodes d'affûtage et des réglages d'une tronçonneuse.
Connaissance des techniques d'abattage d'arbres depuis le sol.
Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.
Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'une tronçonneuse et d'un broyeur à végétaux.
Connaissance des règles de tri des déchets.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	26/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de l'entretien d'un espace paysager ou de sa végétalisation, à partir de consignes orales du chef d'équipe, biner ou bêcher le sol manuellement ou mécaniquement (bêche, binette, motobineuse, motoculteur, cultivateur à axe horizontal), découper les bordures des massifs manuellement (bêche, dresse-bordure), effectuer les apports d'engrais et d'amendements, mettre en place ou vérifier l'état du paillage de sol et le compléter le cas échéant, arroser les végétaux et éliminer manuellement les adventices, pour permettre un développement des végétaux en place. Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe, sur chantier, en toutes saisons hors périodes de gel. Le port des EPI adaptés aux risques liés au travail du sol est obligatoire. La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tracteur outillé d'un cultivateur à axe horizontal) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Critères de performance

L'état et le fonctionnement de la motobineuse, du motoculteur, du coupe-bordure et du cultivateur à axe horizontal sont vérifiés.

La motobineuse, le motoculteur, le coupe-bordure et le cultivateur à axe horizontal sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.

La structure du sol après intervention est conforme aux consignes et adaptée aux besoins des végétaux.

Les découpes de bordures de gazon et de massifs sont nettes.

L'épandage de l'engrais est régulier et respecte les doses prescrites.

Les apports d'amendement et d'eau sont adaptés au sol et au végétal.

L'épaisseur et l'état du paillage sont vérifiés.

Les adventices sont éliminées.

Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité le chantier de travail du sol.

Porter les EPI adaptés aux risques liés au travail du sol.

Ameubler le sol manuellement à l'aide d'une bêche ou d'une fourche bêche.

Ameubler le sol mécaniquement à l'aide d'un motoculteur, d'une motobineuse ou d'un cultivateur à axe horizontal.

Découper une bordure manuellement à l'aide d'une bêche ou d'un dresse-bordure.

Doser et épandre un engrais lors du travail du sol.

Incorporer un amendement lors du travail du sol.

Réaliser, contrôler et compléter un paillage de sol.

Réaliser manuellement l'arrosage d'appoint.

Éliminer manuellement des adventices.

Assurer la maintenance de premier niveau d'un motoculteur, d'une motobineuse et d'un cultivateur à axe horizontal.

Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe.

Nettoyer le chantier après travaux.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	27/50

Être autonome sur son poste de travail.
Organiser son intervention.
Appliquer une méthode de travail.
Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
Visualiser le résultat attendu.
S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
Contrôler son travail.

Travailler en équipe.
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Rendre compte des observations effectuées.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives liées au travail du sol : signalisation, EPI, etc.

Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'un motoculteur, d'une motobineuse et d'un cultivateur à axe horizontal.

Connaissance des constituants du sol.

Connaissance des besoins physiologiques des végétaux.

Connaissance des outils manuels de travail du sol (bêche, fourche-bêche, binette, coupe-bordure, etc.).

Connaissance des différents types d'amendements et de leurs rôles.

Connaissance des différents types d'engrais et de leurs rôles.

Connaissance des méthodes de calcul des quantités nécessaires d'engrais.

Connaissance du matériel et des techniques d'arrosage.

Connaissance des besoins en eau des végétaux.

Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.

Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'un motoculteur, d'une motobineuse et d'un cultivateur à axe horizontal.

Connaissance des règles de tri des déchets.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	28/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de l'entretien d'un espace paysager ou de sa végétalisation, à partir de consignes orales du chef d'équipe, procéder à la protection sanitaire préventive et curative des végétaux, en mettant en œuvre des moyens mécaniques, biologiques ou chimiques, lorsque cela est permis par la réglementation. Intervenir sur les zones végétalisées ou sur les surfaces minérales afin de supprimer la présence d'adventices ou d'espèces invasives. Agir en intégrant les principes d'un développement durable, prendre en compte les risques pour la santé et l'environnement. Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel de traitement mis en œuvre.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe, sur chantier, aux saisons propices à la multiplication des bioagresseurs. Si l'ouvrier applique des produits phytopharmaceutiques, il est titulaire du « Certiphyto ». Il respecte la législation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, en intégrant les bonnes pratiques visant à préserver sa santé, celle d'autrui et l'environnement. Le port des EPI est adapté au type(s) de risque(s) chimique(s) encouru(s). La préservation des écosystèmes et de la biodiversité impose le repérage et la prise en compte des espèces protégées de la flore existante, ainsi que des auxiliaires de protection des végétaux.

Critères de performance

La réglementation en vigueur et les indications portées sur l'étiquette du produit sont respectées.
Le registre d'intervention est correctement renseigné.
Les EPI portés sont adaptés à la toxicité du produit phytopharmaceutique appliqué.
Le type de traitement, son mode d'action et son mode d'application sont adaptés au bioagresseur visé.
Les bonnes pratiques phytopharmaceutiques préservant la santé et l'environnement sont respectées.
Les méthodes alternatives au traitement chimique sont connues.
Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes et la réglementation en vigueur.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité le chantier de traitement phytopharmaceutique.
Porter les EPI adaptés au(x) risque(s) chimique(s) du produit phytopharmaceutique appliqué.
Appliquer la réglementation en vigueur et prévenir les risques pour la santé et l'environnement.
Identifier les prescriptions d'un produit phytopharmaceutique.
Préparer et appliquer une bouillie phytopharmaceutique.
Mettre en œuvre des méthodes alternatives de protection des végétaux.
Assurer la maintenance de premier niveau du matériel de traitement.
Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe et de la réglementation en vigueur.
Nettoyer le chantier après travaux.

Être autonome sur son poste de travail.
Organiser son intervention.
Appliquer une méthode de travail.
Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
Visualiser le résultat attendu.
S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
Contrôler son travail.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	29/50

Travailler en équipe.
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Rendre compte des observations effectuées.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives liées aux applications phytopharmaceutiques : signalisation, EPI, etc.
Connaissance des bioagresseurs.
Connaissances des notions de biodiversité et de gestion durable et intégrée.
Connaissance des stratégies et méthodes alternatives visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.
Connaissance et mise en œuvre des méthodes prophylactiques.
Connaissance de la réglementation et des règles de sécurité liées au stockage, au transport, à la manipulation et à l'application de produits phytopharmaceutiques.
Connaissance des risques pour l'environnement et de leur prévention lors des opérations de traitements.
Connaissance des pratiques permettant de protéger sa santé, celle d'autrui, et l'environnement lors des opérations de traitement.
Connaissance des différentes catégories de produits phytopharmaceutiques.
Connaissance des pictogrammes associés aux produits phytopharmaceutiques.
Connaissance des EPI spécifiques à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.
Connaissance des principes d'étalonnage du matériel de traitement.
Connaissance des méthodes de calcul des quantités nécessaires de bouillie et de produit phytopharmaceutique.
Connaissance de la procédure de préparation d'une bouillie phytopharmaceutique.
Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau du matériel de traitement.
Connaissance des règles de tri des déchets en fonction de leur classe et de la réglementation.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	30/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Réaliser un gazon ou une couverture végétale

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de la végétalisation d'un espace paysager (création d'un gazon ou d'une jachère fleurie, végétalisation légère de terrasses et toitures), à partir de consignes orales du chef d'équipe, préparer le sol ou le support de culture manuellement et mécaniquement (motobineuse, motoculteur, cultivateur à axe horizontal, griffe, râteau), afin de permettre un semis ou l'implantation de plaques végétalisées (graminées, alternatives couvre-sols, sédums). En pleine terre, réaliser des apports d'amendement et d'engrais afin d'améliorer la structure et la fertilité du sol. Procéder au semis ou à la mise en place des plaques végétalisées, et assurer les finitions (arrosage, roulage éventuel) afin de permettre une bonne reprise des végétaux. Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe, sur chantier, aux saisons propices à la bonne reprise du couvert végétal semé ou plaqué. Le port des EPI adaptés aux risques liés au travail du sol est obligatoire. La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (de type tracteur outillé d'un cultivateur à axe horizontal) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur. Lors de l'aménagement de toitures végétalisées, l'ouvrier peut être amené à travailler ponctuellement en hauteur. L'utilisation d'échafaudages ou de plates-formes individuelles nécessite une habilitation.

Critères de performance

L'état et le fonctionnement de la motobineuse, du motoculteur et du cultivateur à axe horizontal sont vérifiés.

La motobineuse, le motoculteur et le cultivateur à axe horizontal sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.

La structure du sol après intervention est conforme aux consignes et adaptée aux besoins du couvert végétal semé ou plaqué.

Les apports d'amendement et d'engrais sont adaptés au couvert végétal et à ses besoins.

Le grammage est respecté et le semis est régulier.

Les rouleaux ou plaques végétalisés sont bien accolés les uns aux autres.

Les finitions sont correctement effectuées.

Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité le chantier de végétalisation.

Porter les EPI adaptés aux risques liés au travail du sol.

Lire un plan d'engazonnement ou de végétalisation.

Planter un engazonnement ou un couvert végétal.

Ameublir le sol mécaniquement à l'aide d'une motobineuse, d'un motoculteur, ou d'un cultivateur à axe horizontal.

Préparer le sol pour un semis ou pour l'installation de plaques végétalisées à l'aide d'outils manuels (griffe, râteau, etc.).

Épandre manuellement ou mécaniquement un engrais ou un amendement.

Réaliser le semis d'un gazon ou d'une jachère fleurie.

Réaliser les opérations de pose de plaques végétalisées.

Rouler un gazon.

Arroser une surface ensemencée.

Arroser un jeune couvert végétal.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	31/50

Assurer la maintenance de premier niveau d'un motoculteur, d'une motobineuse et d'un cultivateur à axe horizontal.

Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe.

Nettoyer le chantier après travaux.

Être autonome sur son poste de travail.

Organiser son intervention.

Appliquer une méthode de travail.

Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Visualiser le résultat attendu.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

Contrôler son travail.

Travailler en équipe.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Rendre compte des travaux réalisés.

Rendre compte des observations effectuées.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives applicables à la réalisation d'un couvert végétal : signalisation, EPI, etc.

Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'un motoculteur, d'une motobineuse, et d'un cultivateur à axe horizontal.

Connaissance des symboles, échelles et normes pour la lecture d'un plan de végétalisation.

Connaissance des techniques d'implantation d'un ouvrage paysager.

Connaissance des constituants du sol.

Connaissance de la morphologie des végétaux utilisés en engazonnement.

Connaissance de la physiologie des végétaux utilisés en engazonnement.

Connaissance des différents types d'amendements et de leurs rôles.

Connaissance des différents types d'engrais et de leurs rôles.

Connaissance des méthodes de calcul des quantités nécessaires de graines et d'engrais.

Connaissance des mélanges de graines pour gazons et jachères fleuries.

Connaissance des techniques de semis.

Connaissance des techniques d'installation de plaques végétalisées.

Connaissance du matériel et des techniques d'arrosage.

Connaissance des besoins en eau des végétaux utilisés en engazonnement.

Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.

Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'un motoculteur, d'une motobineuse, et d'un cultivateur à axe horizontal.

Connaissance des règles de tri des déchets.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	32/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Planter des arbres et des arbustes

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de la végétalisation d'un espace paysager, à partir des consignes orales du chef d'équipe ou d'un plan de plantation, implanter un arbre ou un arbuste en conteneur, motte ou racines nues, ouvrir manuellement ou mécaniquement (bêche, pelle, tarière) les fosses de plantation, et réaliser des apports d'amendement et d'engrais afin d'améliorer la structure et la fertilité du sol. Préparer les parties aériennes et habiller le système racinaire du végétal, et le mettre en place en isolé, en alignement ou en haie. Mettre en place un paillage organique ou synthétique, et procéder aux opérations de tuteurage, de soins et de finitions après la plantation. Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe, sur chantier, aux saisons propices à la bonne reprise des végétaux plantés, ou en toutes saisons selon la demande du client. Les plantations en limite de propriété sont soumises au respect de la réglementation en vigueur. Le port des EPI adaptés aux risques liés à la plantation de végétaux est obligatoire. Lors de la mise en place du tuteur, l'ouvrier peut être amené à travailler ponctuellement en hauteur. L'utilisation d'échafaudages ou de plates-formes individuelles nécessite une habilitation. La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tarière sur tracteur) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Critères de performance

Le trou de plantation est adapté au végétal et aux conditions de sol.
L'implantation des végétaux est conforme au plan, aux consignes et à la réglementation.
Les apports d'amendement et d'engrais sont adaptés au sol, au végétal et à ses besoins.
La préparation du végétal avant plantation est correctement effectuée.
Les végétaux sont correctement mis en place (respect du collet, verticalité, tuteurage).
La cuvette d'arrosage est adaptée au végétal.
Le plombage de la plantation est correctement réalisé.
La toile de paillage est bien tendue et bien fixée.
L'épaisseur du paillage est régulière.
Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité le chantier de plantation.
Porter les EPI adaptés aux risques liés au travail du sol.
Lire un plan de plantation
Implanter un ouvrage de plantation.
Réaliser un trou de plantation manuellement ou mécaniquement
Préparer un végétal à la plantation
Planter un végétal.
Tuteurer ou haubaner un arbre, un arbuste.
Mettre en place un paillage organique ou synthétique.
Réaliser le plombage de la plantation.
Assurer la maintenance de premier niveau d'une tarière mécanique.
Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe.
Nettoyer le chantier après les travaux.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	33/50

Être autonome sur son poste de travail.
Organiser son intervention.
Appliquer une méthode de travail.
Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
Visualiser le résultat attendu.
S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
Contrôler son travail.

Travailler en équipe.
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Rendre compte des observations effectuées.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives applicables à un chantier de plantation : signalisation, EPI, etc.
Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'une tarière mécanique.
Connaissance des symboles, échelles et normes pour la lecture d'un plan de plantation.
Connaissance des techniques d'implantation d'un ouvrage paysager.
Connaissance des constituants du sol.
Connaissance de la morphologie des végétaux.
Connaissance de la physiologie des végétaux.
Connaissance des différents types d'amendements et de leurs rôles.
Connaissance des différents types d'engrais et de leurs rôles.
Connaissance des méthodes de calcul des quantités nécessaires d'engrais.
Connaissance des règles concernant la dimension des végétaux vis-à-vis des limites de propriété.
Connaissance des techniques de taille des végétaux.
Connaissance de l'affûtage des outils manuels de taille des végétaux.
Connaissance des techniques de tuteurage.
Connaissance des différents types de paillage.
Connaissance du matériel et des techniques d'arrosage.
Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.
Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'une tarière mécanique.
Connaissance des règles de tri des déchets.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	34/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Réaliser un massif ornemental

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de l'installation d'un massif ou d'un procédé de végétalisation de façades à vocation ornementale, à partir des consignes orales du chef d'équipe ou d'un plan de plantation, implanter l'emprise du massif, ameubler le sol manuellement ou mécaniquement (bêche, binette, motobineuse, motoculteur), ou préparer le substrat. Apporter les engrais et les amendements, réaliser les trous de plantation, mettre en place les végétaux, et procéder aux opérations de soins et de finitions après plantation. Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe, sur chantier, aux saisons propices à la bonne reprise des végétaux plantés, ou en toutes saisons selon la demande du client. Le port des EPI adaptés aux risques liés au travail du sol est obligatoire. Lors de l'installation d'un procédé de végétalisation de façades à vocation ornementale, l'ouvrier peut être amené à travailler ponctuellement en hauteur. L'utilisation d'échafaudages ou de plates-formes individuelles nécessite une habilitation.

Critères de performance

L'état et le fonctionnement de la motobineuse et du motoculteur sont vérifiés
La motobineuse et le motoculteur sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.
La structure du sol après intervention est conforme aux consignes et adaptée aux besoins des végétaux.
L'implantation des végétaux est conforme au plan et aux consignes.
Les végétaux sont correctement mis en place (respect du collet, verticalité).
La toile de paillage est bien tendue et bien fixée.
L'épaisseur du paillage est régulière.
Les soins apportés après plantation sont conformes aux exigences des végétaux.
L'aspect du massif est conforme à l'esthétique recherchée.
Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité le chantier de plantation.
Porter les EPI adaptés aux risques liés au travail du sol.
Lire un plan de plantation.
Implanter un massif ornemental.
Ameubler le sol manuellement à l'aide d'une bêche ou d'une fourche bêche.
Ameubler le sol mécaniquement à l'aide d'un motoculteur ou d'une motobineuse.
Préparer le sol pour l'installation de végétaux.
Épandre manuellement ou mécaniquement un engrais ou un amendement.
Planter un végétal dans un massif ornemental.
Mettre en place un paillage organique ou synthétique.
Réaliser le plombage de la plantation.
Assurer la maintenance de premier niveau d'un motoculteur et d'une motobineuse.
Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe.
Nettoyer le chantier après les travaux.

Être autonome sur son poste de travail.
Organiser son intervention.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	35/50

Appliquer une méthode de travail.
Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
Visualiser le résultat attendu.
S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
Contrôler son travail.

Travailler en équipe.
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Rendre compte des observations effectuées.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives applicables à la réalisation d'un massif ornemental : signalisation, EPI, etc.
Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'un motoculteur et d'une motobineuse.
Connaissance des symboles, échelles et normes pour la lecture d'un plan de plantation.
Connaissance des techniques d'implantation d'un ouvrage paysager.
Connaissance des densités de plantation des végétaux d'ornement.
Connaissance des constituants du sol.
Connaissance de la morphologie des végétaux utilisés en massif.
Connaissance de la physiologie des végétaux utilisés en massif.
Connaissance du nom botanique des végétaux utilisés en massif.
Connaissance du nom français des végétaux utilisés en massif.
Connaissance des caractéristiques des végétaux utilisés en massif.
Connaissance des différents types d'amendements et de leur rôle.
Connaissance des différents types d'engrais et de leur rôle.
Connaissance des méthodes de calcul des quantités nécessaires d'engrais.
Connaissance des différents types de paillage de sol.
Connaissance du matériel et des techniques d'arrosage.
Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.
Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'un motoculteur et d'une motobineuse.
Connaissance des règles de tri des déchets.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	36/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 10

Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de l'aménagement d'un espace paysager, à partir des consignes du chef d'équipe et d'un croquis coté ou d'un plan, réaliser l'implantation des ouvrages, terrasser une fouille manuellement ou mécaniquement (bêche, pelle, trancheuse de sols), préparer un béton manuellement ou à l'aide d'une bétonnière, mettre en œuvre le lit de pose en béton, assembler les équipements le cas échéant, puis poser et sceller au béton, des bordures, des clôtures et des équipements de parcs et jardins, et effectuer le jointoiment et les finitions. Mettre en place dans une fouille en tranchée un fourreau ou une canalisation d'eau pluviale et un regard. Réaliser l'entretien des ouvrages de maçonnerie paysagère et des équipements. Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette activité se réalise seul ou en équipe, sur chantier. Le port des EPI adaptés aux risques liés à la maçonnerie paysagère est obligatoire. La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tracteur) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Critères de performance

L'état et le fonctionnement de la bétonnière et de la trancheuse de sols sont vérifiés.
L'implantation est conforme au plan et aux consignes.
La fondation et le scellement sont conformes aux consignes.
Les équipements et piquets de clôture sont d'aplomb et correctement posés.
Les joints des bordures sont correctement réalisés et esthétiques.
Le rendu du chantier après livraison respecte les règles d'esthétisme.
Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité le chantier de maçonnerie paysagère.
Porter les EPI adaptés aux risques liés à la maçonnerie paysagère.
Lire un plan de maçonnerie paysagère.
Lire un plan d'assemblage d'équipements de parcs et jardins.
Planter des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager.
Terrasser une fouille manuellement ou mécaniquement à l'aide d'une trancheuse de sols.
Mettre en place dans une fouille en tranchée un fourreau ou une canalisation d'eau pluviale y compris la pose d'un regard.
Réaliser un béton et un mortier manuellement ou mécaniquement à l'aide d'une bétonnière.
Sceller des éléments de bordure et de clôture.
Assembler des éléments de clôture.
Fixer et tendre un grillage souple sur une clôture.
Réaliser des ancrages et des scellements pour des équipements de parcs et jardins dans le respect des normes.
Monter et assembler des équipements de parcs et jardins dans le respect des normes.
Réaliser les opérations d'entretien des maçonneries paysagères et des équipements de parcs et jardins.
Assurer la maintenance de premier niveau d'une bétonnière et d'une trancheuse de sols.
Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe.
Nettoyer le chantier après les travaux.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	37/50

Être autonome sur son poste de travail.
Organiser son intervention.
Appliquer une méthode de travail.
Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
Visualiser le résultat attendu.
S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
Contrôler son travail.

Travailler en équipe.
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations .
Rendre compte des travaux réalisés.
Rendre compte des observations effectuées.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives applicables à un chantier de maçonnerie paysagère : signalisation, EPI, etc.
Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'une bétonnière et d'une trancheuse de sols.
Connaissance des symboles, échelles et normes pour la lecture d'un plan de maçonnerie paysagère.
Connaissance des symboles, échelles et normes pour la lecture d'un plan d'assemblage d'équipements de parcs et jardins.
Connaissance des techniques d'implantation d'un ouvrage de maçonnerie paysagère.
Connaissance des liants hydrauliques entrant dans la composition des bétons et mortiers.
Connaissance des granulats entrant dans la composition des bétons et mortiers.
Connaissance des méthodes de calcul des quantités nécessaires de granulats, liants et eau.
Connaissance des caractéristiques techniques des différents matériaux et équipements.
Connaissance des méthodes de calcul des pentes et pourcentages de pente.
Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.
Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'une bétonnière et d'une trancheuse de sols.
Connaissance des règles de tri des déchets.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	38/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 11

Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de l'aménagement d'un espace paysager, à partir des consignes du chef d'équipe et d'un plan, réaliser l'implantation des ouvrages, terrasser une fouille manuellement, mettre en place un géotextile, réaliser la fondation et le lit de pose, poser des éléments de terrasses minérales (pierre naturelle à joints gazon ou béton, dalles, pavés manufacturés), bois ou composites. Réaliser des circulations minérales (stabilisées, graviers, dalles, pavés, pas japonais) en respectant la qualité et les épaisseurs des différentes couches. Procéder au nettoyage et aux reprises des terrasses et des surfaces minérales dégradées. Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette activité se réalise seul ou en équipe, sur chantier. Le port des EPI adaptés aux risques liés à la maçonnerie paysagère est obligatoire. La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tracteur) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Critères de performance

L'état et le fonctionnement de la bétonnière et de la plaque vibrante sont vérifiés.
L'implantation et le calepinage sont conformes au plan et aux consignes.
L'épaisseur des différentes couches de granulats est respectée.
La planéité et les alignements sont respectés
Les éléments du pas japonais sont disposés régulièrement et au même niveau que le sol.
Le solin d'épaulement est correctement réalisé.
Les joints béton ou engazonnés sont correctement réalisés et esthétiques.
Les sous-couches et la couche de finition sont correctement damées.
Le rendu du chantier après livraison respecte les règles d'esthétisme.
Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité le chantier de maçonnerie paysagère.
Porter les EPI adaptés aux risques liés à la maçonnerie paysagère.
Lire un plan de maçonnerie paysagère
Implanter une terrasse ou une circulation.
Terrasser une fouille manuellement pour une terrasse ou une circulation.
Régler les couches de fondation pour recevoir une terrasse, une circulation ou une surface stabilisée.
Damer une surface stabilisée manuellement ou mécaniquement à l'aide d'une plaque vibrante.
Réaliser un béton et un mortier manuellement ou mécaniquement à l'aide d'une bétonnière.
Poser ou reprendre des dalles naturelles ou manufacturées et des pavés sur lit de pose.
Poser un dallage à joints gazon.
Poser une terrasse bois ou composite.
Poser un pas japonais.
Nettoyer une surface stabilisée, une terrasse ou une circulation minérale.
Assurer la maintenance de premier niveau d'une bétonnière et d'une plaque vibrante.
Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe.
Nettoyer le chantier après les travaux.

Être autonome sur son poste de travail.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	39/50

Organiser son intervention.
Appliquer une méthode de travail.
Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
Visualiser le résultat attendu.
S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
Contrôler son travail.

Travailler en équipe.
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Rendre compte des observations effectuées.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives applicables à un chantier de maçonnerie paysagère : signalisation, EPI, etc.
Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'une bétonnière et d'une plaque vibrante.
Connaissance des symboles, échelles et normes pour la lecture d'un plan de maçonnerie paysagère.
Connaissance des techniques d'implantation d'un ouvrage de maçonnerie paysagère.
Connaissance des liants hydrauliques entrant dans la composition des bétons et mortiers.
Connaissance des granulats entrant dans la composition des bétons et mortiers.
Connaissance des méthodes de calcul des quantités nécessaires de granulats, liants et eau.
Connaissance des caractéristiques techniques des différents matériaux et équipements.
Connaissance des méthodes de calcul des pentes et pourcentages de pente.
Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.
Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'une bétonnière et d'une plaque vibrante.
Connaissance des règles de tri des déchets.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	40/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 12

Poser et entretenir un réseau d'arrosage

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de l'aménagement d'un espace paysager, à partir des consignes du chef d'équipe et d'un plan, réaliser l'implantation du réseau d'arrosage, terrasser une fouille manuellement ou mécaniquement (bêche, pelle, trancheuse de sols), réaliser les finitions manuelles des tranchées, poser les canalisations, monter les accessoires, les raccorder au réseau électrique, et remblayer. À la mise en service et en début de période de déficit hydrique, mettre en eau et régler le programmeur, et avant les périodes de gel assurer l'hivernage. Réaliser les opérations de maintenance préventive et corrective du système d'arrosage et du matériel mis en œuvre.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette opération se réalise sur chantier, seul ou en équipe. Le raccordement du programmeur d'un réseau d'arrosage automatique au réseau électrique présente un risque électrique et nécessite une habilitation électrique délivrée par l'employeur.

Critères de performance

L'état et le fonctionnement de la trancheuse de sols sont vérifiés.
L'implantation est conforme au plan.
Les accessoires du système d'arrosage sont identifiés et leurs fonctions connues.
Les accessoires du système d'arrosage sont bien réglés.
L'apport hydrique est uniforme.
Le montage est effectué sans engendrer de fuite.
Les opérations d'hivernage et de remise en service sont connues.
Le nettoyage du chantier et de ses abords est minutieux.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité le chantier d'arrosage intégré.
Porter les EPI adaptés aux risques liés à la pose d'un réseau d'arrosage intégré.
Lire un plan de réseau d'arrosage intégré.
Lire un plan de raccordement électrique du programmeur d'un réseau d'arrosage automatique.
Implanter un réseau d'arrosage intégré automatique.
Terrasser une fouille manuellement ou mécaniquement à l'aide d'une trancheuse de sols.
Poser et assembler les éléments d'un réseau d'arrosage intégré automatique.
Effectuer les raccordements électriques du réseau d'arrosage.
Programmer un réseau d'arrosage automatique.
Assurer la maintenance préventive et corrective d'un réseau d'arrosage.
Assurer la maintenance de premier niveau d'une trancheuse de sols.
Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe.
Nettoyer le chantier après les travaux.

Être autonome sur son poste de travail.
Organiser son intervention.
Appliquer une méthode de travail.
Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
Visualiser le résultat attendu.
S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
Contrôler son travail.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	41/50

Travailler en équipe.
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations
Rendre compte des travaux réalisés.
Rendre compte des observations effectuées.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives applicables à un chantier de pose et d'entretien d'arrosage intégré : signalisation, EPI, etc.
Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'une trancheuse de sols.
Connaissance de la physiologie des végétaux.
Connaissance de la réserve utile en eau d'un sol.
Connaissance des symboles, échelles et normes pour la lecture d'un plan de réseau d'arrosage intégré.
Connaissance des symboles, échelles et normes pour la lecture d'un plan de raccordement électrique du programmeur d'un réseau d'arrosage automatique.
Connaissance des techniques d'implantation d'un ouvrage d'arrosage intégré
Connaissance des méthodes de calcul des pentes et pourcentages de pente.
Connaissance des différents éléments d'un réseau d'arrosage automatique et de leur fonction.
Connaissance des méthodes de calcul des débits et pressions.
Connaissance des modes d'étanchéité des raccordements.
Connaissance des modes de raccordements électriques des électrovannes.
Connaissance du fonctionnement des programmeurs d'arrosage.
Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.
Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'une trancheuse de sols.
Connaissance des règles de tri des déchets.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	42/50

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors des différentes activités, travailler avec du matériel et des produits comportant des risques pour soi-même, ses collègues, les riverains et l'environnement. Respecter la réglementation et les consignes de son hiérarchique, les recommandations des fabricants et des distributeurs pour l'utilisation du matériel, des machines et des produits phytopharmaceutiques.

Critères de performance

La réglementation et la législation sont respectées.
Les EPI correspondent aux risques et sont correctement portés.
Les éléments de protection collective sont correctement mis en place.
Les consignes et recommandations du hiérarchique sont comprises et appliquées.

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Mettre en œuvre, selon les contraintes de l'entreprise ou du chantier, des techniques alternatives (paillages, absence d'intrants chimiques), utiliser des matériaux écologiques (faiblement émetteur de gaz à effet de serre, peu ou pas polluants, facilement recyclables) et des végétaux non invasifs de la flore locale produits selon des techniques respectueuses de l'environnement, pratiquer un tri des déchets systématique, permettant de concilier les exigences esthétiques de l'espace paysager et les exigences de respect de l'environnement et des écosystèmes.

Critères de performance

Les pratiques culturales préservent les qualités biologiques du sol.
Les alternatives aux intrants chimiques sont mises en œuvre.
Les matériaux et machines utilisés ont un bilan carbone positif.
Les végétaux implantés n'engendrent pas de déséquilibre des écosystèmes
Les déchets sont triés suivant leur classe et évacués.

Veiller au fonctionnement des matériels, machines ou systèmes

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors des différentes activités, réaliser la maintenance préventive : s'assurer que le matériel utilisé est en bon état (tranchant des lames, état des filtres, des pièces d'usure, etc.) et correctement réglé (hauteur de coupe, profondeur de travail du sol, etc.). En cas de panne ou dysfonctionnement du matériel, identifier l'origine du problème et réaliser la maintenance corrective de premier niveau sur le chantier ou en atelier.

Critères de performance

Le matériel est utilisé conformément aux recommandations.
Les opérations d'entretien du matériel sont réalisées en conformité avec les recommandations du hiérarchique et du fournisseur.
L'origine de la panne est diagnostiquée.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	43/50

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	44/50

Glossaire technique

Bioagresseurs

Être vivant s'attaquant aux plantes. Comprend les agents phytopathogènes (maladies), les ravageurs (prédateurs ou parasites des plantes) et les adventices. (Source : *Dictionnaire Larousse*)

Lutte intégrée

Emploi judicieux et harmonieux de plusieurs moyens de lutte, biologiques, chimiques ou autres, pour abaisser les effectifs des ravageurs de telle façon que leurs dégâts soient supportables, en garantissant le respect des abeilles et autres insectes pollinisateurs et de tous les animaux utiles à l'économie de la nature. (Source : *INRA*)

Nom botanique

Dans ce référentiel, le « nom botanique » désigne le nom binominal composé du nom de genre, du nom de l'espèce et, s'il y a lieu, du nom du cultivar ou de la variété.

Phytopathogène

Se dit d'un agent provoquant une maladie des végétaux. (Source : *Dictionnaire Larousse*)

Préparations Naturelles Peu Préoccupantes

Une préparation naturelle peu préoccupante est composée exclusivement soit de substances de base [...], soit de substances naturelles à usage biostimulant. Elle est obtenue par un procédé accessible à tout utilisateur final. Les substances naturelles à usage biostimulant sont autorisées selon une procédure fixée par voie réglementaire. (Source : *Article L253-1 du Code rural et de la pêche maritime*)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	45/50

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	47/50

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	05	27/09/2018	27/09/2018	48/50

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

